

AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de; la Ville, que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 9 mars 2026, à 19 h, le règlement numéro 2026-509 décrétant une dépense au montant de 908 295 \$ et un emprunt au montant de 908 295 \$ concernant l'acquisition d'un camion autopompe pour la sécurité incendie.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, ledit règlement a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) le 13 mai 2026.

En conséquence, le règlement est entré en vigueur à compter de la date de délivrance du certificat d'approbation ministérielle.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 mai 2026



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 12 juin 2026)